



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 / 06 / 2017

Présents : : Mme Martine CHARROIS/ M. Gérard CHARROIS/M. Guy DELNESTE/ M. Bernard GAREAU /M. Thierry GAREAU/ /Mme Claudine LEVALLOIS/M. Alain MEYRAND/M. François ROUX.

Mme Fabienne PECHERY (Secrétaire de Mairie)

Absents M. Jean Jacques DURAND /M. Fabien GUERIN/ M. Florian GUY

Secrétaire de séance : Claudine LEVALLOIS

Début de la séance : 09 H 00

Mr le Maire rappelle les points inscrits à l'ordre du jour et déclare la séance ouverte

1- APPROBATION du COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 01 AVRIL 2017

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2- ECOLE DE CHATEL-CENSOIR :

Il est rappelé que la gestion financière de l'école est assurée par la commune de Chatel-censoir et que cette dernière fixe le montant de la participation financière des communes ayant des enfants scolarisés à Chatel-Censoir. Concernant les NAP (nouvelles activités périscolaires) au titre de l'année scolaire 2015-2016, nous avons enfin reçu les justificatifs demandés : relevé dépenses recettes et délibération du conseil fixant les tarifs soit un coût par enfant de 256 € pour l'année scolaire (85.33^e par trimestre).

Il convient donc de prendre une délibération concordante entérinant le montant facturé à Asnières et correspondant à 21 trimestres soit au total 1 792.00 €.

Accord du conseil à l'unanimité

3- SYVOSC DE COURSON LES CARRIERES :

Il est précisé que le collège Jean Roch COIGNET de Courson les carrières est géré par un SYVOSC et que les frais de fonctionnement et investissement sont répartis entre les communes adhérentes et non adhérentes. Par délibération de ce Syvosc en date du 29/03/17, la participation des communes au titre de l'année 2017 dans le cadre du fonctionnement a été fixée à 64.00€ par élève pour les communes adhérentes et 157.00 pour les communes non adhérentes. Notre participation avec un seul enfant scolarisé s'élève à 157.00€.

Il est demandé au conseil d'autoriser le Maire à signer la convention de participation financière selon les bases évoquées ci-dessus et de l'autoriser à mandater le paiement à réception du titre correspondant. Accord du conseil à l'unanimité

4 – SDIS :

Les villes de SENS et AUXERRE ont fait un recours auprès du tribunal administratif contre la délibération du Service Départemental d'Incendie et de Secours fixant le mode de calcul de la participation demandée aux communes pour l'exercice 2016. Par jugement notifié le 22/02/17, le tribunal a validé ce recours. En conséquence cela se traduit par l'annulation des titres émis pour 2016 et l'émission de nouveaux titres

prenant en compte le mode de calcul énoncé dans le jugement. Cela implique pour nous par une régularisation de 410.07€.

Après en avoir délibéré le conseil prend acte de cette décision

5 – REGISTRES ETAT CIVIL :

Afin d'amortir au mieux les frais de gestion transport (21.65€) par commande, la commune de Pontaubert s'est proposé de grouper les commandes. Pour ce faire il convient d'autoriser le Maire à signer la Convention « dotation état civil » avec la commune de Pontaubert. Accord du conseil à l'unanimité

6 – GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA CCAVM :

Il est rappelé que dans le cadre du schéma de mutualisation élaboré par la Communauté de communes Avallon Vezelay Morvan nous avons opté pour le groupement de commandes dans les domaines suivants :

Vérification et contrôle périodique Extincteurs, BAES et aire de jeux.

Pour ce faire et afin de bénéficier des tarifs négociés par appel d'offres par la CCAVM il convient d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante dès que la commission mutualisation aura validé le choix du fournisseur ou prestataire retenu.

7 -SECURISATION MAISON CORDIN :

Mr le Maire rappelle que conformément à la décision prise en conseil municipal du 01/04/17, les démarches suivantes ont été effectuées :

- Procès-verbal de constat établi le 06/04/17 par Maître PYRDZIAK huissier de justice
- Remise d'un exemplaire de ce PV en main propre à Mr CORDIN par l'huissier.
- Courrier de mise en demeure de mise en sécurité du bâtiment sous 30 jours par lettre recommandée avec accusé de réception.

Il est proposé au conseil de délibérer pour autoriser le Maire à requérir le concours d'un artisan pour sécuriser les lieux si les travaux n'ont pas été réalisés par le propriétaire dans les délais impartis et à établir un titre de recettes répercutant à Mr CORDIN le coût de cette sécurisation.

Accord du conseil à l'unanimité. Le conseil préconise de convoquer Mr CORDIN en Mairie pour lui exposer la situation.

8 – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

Suite à des doléances exprimées par des habitants, Mr le MAIRE tient à préciser que le stockage de bois de chauffage, matériaux de construction ou autres sur le domaine public doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la MAIRIE, cette occupation pouvant éventuellement faire l'objet du paiement d'une redevance. Sont évoqués en séance le bois rue du Palais, les parpaings route de Clamecy, les tuiles rue Bargeot. Les personnes concernées vont être avisées.

Dans le même esprit des démarches vont être entreprises pour faire évacuer le camping -car rue du Palais

9 – BOIS ET FORETS :

- AFFOUAGES 2016-2017 : cela représente 421 stères. Certaines coupes sont incomplètes ou mal réalisées. Une réunion d'explication sur le mode opératoire est à prévoir avec l'ONF et les affouagistes lors du tirage au sort de la prochaine saison à l'automne.
- Vente parcelles 31 / 29 / 10.1 du 05 avril a été infructueuse et reportée en 2018
- Vente parcelle 30 du 14 juin (résultat connu après la réunion) 12 860 € supérieur à notre estimation.
- L'ONF nous a adressé sous forme de projet de délibération le plan de coupe pour 2018 prévu au plan de gestion et qui consiste en :
Martelage parcelles 1 et 4 (éclaircie de petits bois) et mise en vente

Martelage parcelle 6 (coupe de grumes) et mise en vente
Report du martelage de la parcelle 17 à l'exercice 2021 en raison de la forte intensité de la dernière coupe et du faible capital sur pied de la parcelle.
Accord du conseil sur cette délibération

10 – INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES :

- DIAGNOSTIC ENERGETIQUE : Le prestataire retenu nous a transmis son étude et est venu la présenter et commenter à la commission le 13/06/17. Cette étude fort intéressante met en avant les différentes améliorations possibles avec une estimation du coût. Compte tenu de la faible occupation et de l'utilisation du bâtiment le scénario le plus approprié consiste à : remplacement de la chaudière, gestion séparée du circuit de chauffage, calorifuge des réseaux, isolation du plancher de la mairie, remplacement ECS. Coût estimé 16 000€ avec des possibilités de subvention (DETR si reconduit en 2018, 50% et conseil départemental 20% à confirmer). Pour cela il faut d'ores et déjà demander des devis pour préparer le dossier.
- TOITURE RELAIS D'ASNIERES : 3 devis reçus avec tuiles mécaniques. A voir en commission bâtiment lundi 19/06 à 10h. Le conseil donne son accord pour autoriser le Maire à inscrire le montant des travaux sous forme de DM dans le budget d'investissement qui sera financé par un emprunt et l'autorise par la même à solliciter cet emprunt auprès des organismes bancaires.
- VOIRIE : Ralentisseurs et miroir en place. Du fait des reprises de chaussée avec bouchage des trous effectués, les travaux « caniveaux » route de Clamecy sont repoussés en 2018.
- PLUI et PADD : Dans le cadre du PLUI, les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) sont lues en séance et ont fait l'objet de commentaires et questionnements repris dans le procès-verbal annexé et qui sera transmis à la CCAVM conformément à leur demande.
- La cérémonie en hommage aux résistants CHOLLET et MORET organisée par l'A.N.A.C.R. (association nationale des anciens compagnons de la résistance, comité de l'avallonnais) qui se déroulait habituellement le 15 Aout, aura lieu cette année le dimanche 25 juin correspondant à une date plus proche de celle anniversaire du jour où a été fusillé Roland MORET. Un vin d'honneur est prévu en Mairie d'Asnières.
- CARRIERE CMA : Le comité de suivi du site (CSS) est programmé le 29 juin en Sous-Préfecture. Par ailleurs le nouvel arrêté d'autorisation d'exploiter daté du 12 juin a été réceptionné en Mairie le 16 juin.
- Une zone 30 a été mise en place en même temps que les coussins berlinois. Il est demandé qu'une note d'information à la population soit diffusée en précisant les rues concernées.

LA SEANCE EST LEVEE A 12 H10